

**TEXTE D'ORAL n° 12, (extrait 2/3) — Version de cours**

**EXTRAIT 2, *Juste la fin du monde*, PREMIERE PARTIE, scène 2, extrait** (pp. 34-35, éd. *Solitaires intempestifs* ; pp. 60-61, éd. *Etonnants Classiques*). / **LIEU-DECOR** : *La maison de la Mère et de Suzanne, un dimanche.*

**PERSONNAGES EN SCENE** : LA MERE, ANTOINE, CATHERINE, LOUIS, SUZANNE.

1. [P]uisque **vous n'aviez<sup>1</sup> pas d'enfant**, puisque **vous n'avez<sup>2</sup>**
2. **pas d'enfant<sup>3</sup>**,

<sup>1</sup> Vous n'aviez pas d'enfant : le verbe « avoir » est ici conjugué à l'imparfait de l'indicatif. Catherine fait référence au moment, dans le passé, où Antoine et elle ont choisi le prénom de leur second enfant, un garçon. Comme Suzanne et Louis n'ont pas d'enfants, ce petit garçon était donc le premier enfant mâle de la génération suivante. On note que, malgré l'appartenance de la famille aux classes populaires, la tradition familiale de la transmission des prénoms entre aînés mâles est calquée sur les anciennes traditions monarchiques de transmission du pouvoir royal. La constatation du statut de « premier héritier mâle » de leur enfant a motivé, pour Antoine et Catherine, la captation du prénom du grand-père. On remarque qu'il n'est question à aucun moment du prénom de la petite fille. Elle est exclue, comme par la loi salique dans l'histoire de la monarchie française (seuls les garçons héritent de la royauté), de l'ordre de succession des prénoms. Le sujet, implicite, de toute cette conversation est donc la transmission de l'identité familiale, la filiation, les hiérarchies présentes dans chaque famille selon le rang de naissance, le sexe, l'entrée et la sortie de nouveaux membres par la mort (le père), le mariage (Catherine), la naissance (le petit Louis, « Louis le gamin »). La question centrale, mais implicite, du texte est celle de la place de Louis dans la famille : est-il encore un membre de cette famille ? Dans ce récit de Catherine, qui fait partie de l'exposition de la pièce, le spectateur découvre que Louis a été exclu, sans même en être informé, de sa part d'héritage familial : son droit de transmettre le prénom du père. Ce bien immatériel lui a été retiré, son départ et son absence ont entraîné sa suppression de la ligne héréditaire, mise à l'écart que Suzanne confirme dans la scène suivante (scène 3) par ses remarques sur l'usage fait de l'ancienne chambre de Louis, un débarras, constitué de toutes les « vieilleries qui ne servent plus mais qu'on n'ose pas jeter » (1-3).

<sup>2</sup> Vous n'avez pas d'enfant : Catherine conjugue cette seconde fois le même verbe « avoir » au présent de l'indicatif. Ce qui était vrai dans le passé (Louis n'avait pas d'enfant six ans auparavant lors de la naissance de son neveu) est encore vrai dans le présent, Louis n'a toujours pas d'enfant. On peut se demander en quoi il est logique que Catherine se rapporte à la situation présente de Louis pour justifier une décision qui a été prise six ans auparavant. Mais cette remarque de Catherine permet de comprendre qu'Antoine et Catherine ont conscience d'avoir commis une faute en accaparant le prénom du grand-père qui revenait, de droit au fils aîné, c'est-à-dire à Louis. Symboliquement, la famille a supprimé Louis de l'ordre de succession. On lui a volé sa place de naissance, ainsi qu'aux enfants qu'il pourrait avoir eus depuis, ou qu'il pourrait encore avoir dans le futur. Il semble que ce soit la conscience intérieure de ce « crime » qui amène Catherine à véritablement changer de sujet de conversation. En effet, la conversation était ancrée dans la présentation des enfants d'Antoine et Catherine. En ajoutant cette remarque déplacée, sans nécessité, sur l'absence d'enfants de Louis, sa « stérilité », Catherine commet une sorte d'indiscrétion et d'agression qu'on ne peut l'expliquer, psychologiquement, que par l'existence de ce complexe de culpabilité. En ajoutant que Louis n'a toujours pas d'enfants, c'est comme si ce fait était une justification de la captation du prénom et de la suppression de Louis dans l'ordre de transmission de l'héritage familial. Le nouveau sujet de conversation semble alors devenir Louis. Dès la scène 2, Catherine, à cause de son statut de membre rapporté dans la famille, est celle qui parle trop, celle qui révèle ce que tous les autres essaient de ne pas aborder parce cela touche à des sujets de désaccord et de souffrance profonds qui n'ont jamais été débattus. Très clairement, le sujet qui est dans toutes les pensées et que tous, sauf Catherine, essaient de tenir bien à l'écart de la conversation, des mots, c'est « Est-ce que Louis fait encore partie de la famille ? ». La volonté des autres membres de la famille d'éviter ce sujet est claire à la fin de l'extrait.

<sup>3</sup> Catherine, en changeant le temps du verbe « avoir » semble se corriger. Certains critiques reconnaissent ici une figure de correction, nommée « épanorthose », souvent utilisée pour tirer des effets comiques. Ces formules de correction renverraient à un dysfonctionnement du langage, fréquent chez Lagarce. Ce type de remarques n'apporte rien à la compréhension du texte. Il vaut mieux essayer de comprendre pourquoi les personnages ne peuvent pas employer le mot précis, pertinent : c'est parce que le mot pertinent est interdit, parce qu'il serait inconvenant, ou indiscret. C'est le non-dit qui importe ici, pas le fonctionnement du langage. Ce qui est important, c'est de trouver la raison profonde pour laquelle les personnages se censurent.

3. — parce qu'il aurait été logique<sup>4 5</sup>, nous le savons<sup>6</sup> ...<sup>7</sup>—
4. ce que je voulais dire<sup>8</sup> :
5. mais puisque<sup>9</sup> **vous n'avez pas d'enfant**
6. et Antoine<sup>10</sup> dit ça,
7. tu dis ça, tu as dit ça,
8. Antoine dit que **vous n'en aurez pas**

<sup>4</sup> Logique : à plusieurs reprises dans la scène, Catherine fait référence à la logique. Il faut se demander de quelle logique, de quelle norme elle parle. Il semble qu'elle ait à l'esprit la logique des conventions sociales en matière de famille, c'est-à-dire les normes qui règlent les attentes des gens en matière de famille. Catherine commente négativement l'usage de ce mot à la ligne 15. Catherine ne finissant pas sa phrase, le spectateur doit la finir seul. Il semble que ce que veut dire Catherine est qu'il aurait été conforme aux traditions de la famille que Louis soit le premier à avoir un enfant, et que, dans ce cas, cet enfant, s'il avait été un garçon, aurait été prénommé Louis. Mais, sans que cela soit dit explicitement, Louis ne rentre pas dans la norme. Il « aurait été » est un conditionnel passé première forme. L'usage de ce mode et de ce temps indique qu'une condition n'a pas été réalisée dans le passé (la normalité de Louis).

<sup>5</sup> La phrase que Catherine va tenter plusieurs fois de recommencer sans parvenir à l'achever est une proposition subordonnée de cause introduite par la conjonction de subordination « puisque ». Cette subordonnée doit être suivie par une proposition principale. La phrase que Catherine tente de finir est « puisque vous n'aviez pas/n'avez pas/n'aurez pas d'enfant, il était logique qu'Antoine et moi nous utilisions le prénom dont vous n'aviez/n'avez/n'aurez pas besoin. Les éléments de cette phrase sont aux lignes 1, 2, 3, 5, 11, 13, 14, 17, 20. La principale apparaît enfin à la ligne 21 : « il paraît logique que nous l'appelions Louis ». Si cette phrase n'avance pas, c'est qu'elle est systématiquement coupée, arrêtée, par des incisives, aux lignes 3-4 (incise 1), 6-8 (incise 2), 9-10 (incise 3), 15-16 (incise 4), 18-19 (incise 5), 21 (incise 6, « nous nous sommes dit ça »).

<sup>6</sup> L'emploi du « nous », collectif et de la référence à un savoir commun, « nous savons », normatif sont extrêmement révélateurs : Catherine reconnaît par là qu'elle appuie son discours sur des normes établies en matière d'attente sociale, de représentation sociale de la famille. Ce que tous « savent », c'est ce à quoi doit ressembler une famille normale. Comme Louis ne rentre pas dans la norme, cela signifie qu'il n'est pas inclus dans ce « nous ». Il est différent, il est exclu. Ce que sous-entend Catherine, c'est sans doute qu'il aurait été normal que Louis ait des enfants le premier, et dispose librement de son droit d'aînesse, qui est de nommer « Louis » son premier fils. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé.

<sup>7</sup> Ces trois points indiquent une rupture de la phrase grammaticale, une interruption, un silence. Ce silence, cette hésitation sont la preuve de la gêne de Catherine, qui a conscience qu'elle aborde un sujet miné, dangereux. Ces trois points sont un des nombreux lieux d'émergence du non-dit dans cette scène. Nous le savons, mais pouvons-nous le dire ? Ce savoir normatif est-il légitime ? Cette interruption, fréquente dans le texte de théâtre, porte le nom savant d'aposiopèse.

<sup>8</sup> En se raccrochant à « ce qu'elle voulait dire », qui n'est, de ce fait, pas ce qu'elle est en train de dire, Catherine reconnaît que son discours est en train d'errer dangereusement, et qu'elle essaie de corriger son propos. Ces formules, fréquentes dans la pièce, par lesquelles le personnage avoue qu'il lutte pour exprimer sa pensée, n'expriment pas forcément une incompetence, ou une sottise du personnage. Ces formules expriment plutôt les complexes du personnage, son sentiment de culpabilité, ou la contrainte de ne pas révéler un secret qui pèse sur ses propos, en l'obligeant à choisir ses mots avec grande prudence. Catherine s'enlise ici car elle réalise qu'elle est en train de révéler un crime que la famille a perpétré contre Louis, en son absence, une sorte de vengeance pour sa disparition. On lui a volé sa place.

<sup>9</sup> Puisque, c'est une conjonction de subordination qui introduit une proposition subordonnée indiquant la cause de l'action de la proposition principale. La nuance qu'apporte « puisque » par rapport à « parce que » est que « puisque » apporte une cause déjà connue et acceptée par les interlocuteurs présents. « Puisque » suppose une information commune acquise par le groupe, un passé commun. Or Catherine ne peut pas justifier le choix du prénom de son garçon dans le passé par une information qu'elle n'avait pas. Le « puisque » renvoie donc, en réalité, à l'explication de quelque chose dont le groupe familial ne parle pas explicitement, mais à quoi Catherine fait allusion, en le révélant de fait, sans le vouloir. C'est ce qui va entraîner les corrections gênées de la fin de l'extrait, et la tentative délibérée de Louis de changer de sujet de conversation, en se justifiant (la carte).

<sup>10</sup> Antoine : est cité quatre fois en trois lignes, chaque fois sujet du verbe « dire. Deux fois Catherine cite Antoine à la 3<sup>e</sup> personne (6, 8) et deux fois Catherine s'adresse à lui directement, à la 2<sup>e</sup> personne (« tu », l. 7). Antoine est ici le garant, l'auteur, d'une affirmation derrière laquelle Catherine place sa propre affirmation : « Louis n'aura pas d'enfant dans le futur ». Catherine a en effet besoin, pour justifier le retrait imposé à Louis du droit exclusif de transmettre le prénom « Louis », de prouver que Louis avait lui-même renoncé à l'usage de ce droit puisqu'il avait renoncé à avoir des enfants. Il est intéressant que ce soit le verbe même « renoncer » qu'emploie Catherine, un verbe du vocabulaire juridique. L'insistance avec laquelle Catherine implique Antoine dans cette complicité pour « voler » à Louis son droit d'héritier, cette insistance montre que Catherine a conscience de la fragilité de sa propre position dans la famille, membre rapporté par alliance. Elle semble déplorer la lâcheté des autres, qui ont commis le crime mais la laisse s'en accuser toute seule. La déclinaison du verbe dire au passé composé et au présent a pour résultat de montrer qu'Antoine ne change pas d'avis sur cette question : Louis est et restera stérile.

**1G4 -- TEXTE D'ORAL n° 12, (extrait 2/3) – Version de cours, suite 2...**

9. – ce n'est pas décider de votre vie mais je crois qu'il n'a pas tort. Après un certain âge, sauf
10. exception, on abandonne, on renonce<sup>11</sup> –
11. puisque **vous n'avez pas de fils**<sup>12</sup>,
12. c'est surtout cela,
13. puisque **vous n'aurez pas de fils**<sup>13</sup>,
14. [35] il était logique
15. (logique<sup>14</sup>, ce n'est pas un joli mot pour une chose à l'ordinaire<sup>15</sup> heureuse et solennelle, le
16. baptême des enfants, bon<sup>16</sup>)
17. il était logique, on me comprend<sup>17</sup>,
18. cela pourrait paraître juste des traditions, de l'histoire ancienne mais aussi c'est aussi ainsi 19.
19. que nous vivons<sup>18</sup>,
20. il paraissait logique,
21. nous nous sommes dit ça<sup>19</sup>, que nous l'appelions **Louis, comme votre père**<sup>20</sup> donc, comme vous,
22. de fait.
23. Je pense aussi que cela fait plaisir à votre mère<sup>21</sup>.

<sup>11</sup> Cette affirmation, cette prise de position personnelle de Catherine est surprenante. Ses arguments pour prouver la stérilité définitive de Louis sont extrêmement contestables : Louis est encore jeune et pourrait encore techniquement procréer pendant de longues années. L'inconsistance de ce raisonnement montre le sentiment de culpabilité de Catherine, qui accumule les arguments pour justifier le vol du prénom, mais n'est pas convaincante. Le fait est que cette insistance à décider de l'avenir de Louis pour lui sonne comme une intrusion désagréable et déplacée dans la vie privée d'un homme qu'elle ne connaît pas. Une fois encore, Catherine appuie ses propos sur l'opinion commune, la norme sociale, des pensées toutes faites.

<sup>12</sup> Catherine passe ici du mot « enfant » au mot « fils ». En effet, seule la naissance d'un garçon déclenche l'ouverture du droit à transmettre le prénom.

<sup>13</sup> Une fois encore, Catherine conjugue le verbe « avoir » au présent et au futur. Là est l'abus commis par Antoine et Catherine : ils ne pouvaient pas être certains que Louis n'aurait pas l'occasion d'exercer son droit dans le futur.

<sup>14</sup> Catherine reprend son projet de phrase, et l'interrompt encore une fois. Cette fois-ci, elle détourne enfin la conversation de la vie privée de Louis, et la ramène sur le sujet de départ, celui de la naissance de son fils et du choix du prénom, sacralisé par le sacrement de baptême.

<sup>15</sup> Dire que la sacralisation du choix du prénom d'un enfant par le baptême est « à l'ordinaire », c'est-à-dire « habituellement » « heureuse et solennelle », c'est dire qu'ici, dans le cas du baptême du petit Louis, l'occasion n'a peut-être pas été heureuse. Ces précisions déplacées de Catherine renvoient toutes à l'idée du trouble, du conflit familial.

<sup>16</sup> Bon : ce mot est ici une interjection qui remplace une phrase. Le mot « bon » permet à Catherine de relativiser un élément négatif, l'usage déplacé du mot « logique ». Avec « bon », Catherine coupe court aux critiques. Mais, une fois encore, cette formulation renvoie au sentiment qu'a Catherine d'être en faute, inadéquate.

<sup>17</sup> On me comprend : cette nouvelle incise, dans sa généralité, son indéfinition (« on ») est un appel de Catherine au pardon, à la bienveillance pour les erreurs qu'elle commet.

<sup>18</sup> Cette nouvelle incise est révélatrice : ce qui « pourrait paraître » à certains comme quelque chose qui n'a plus aucune actualité, aucune pertinence, « juste » (affirmation minorée), « histoire ancienne », c'est-à-dire « dépassée », sans intérêt, c'est précisément cette tradition familiale de transmettre le prénom de fils aîné en fils aîné. Si Catherine dit que cette tradition pourrait paraître dépassée, c'est précisément qu'en vérité elle ne l'est pas. Le caractère dépassé n'est qu'une apparence fautive. Cette incise signifie que, pour Catherine et Antoine, la transmission du prénom est très importante, et c'est une nouvelle justification de leur captation du prénom. Puisque ce prénom n'a aucune importance pour Louis, qu'il n'en a aucun usage, il est juste que Catherine et Antoine ait récupéré ce droit pour eux, puisque pour eux cette transmission est importante. Le « nous » dans « ainsi que nous vivons » semble se référer à Antoine et Catherine, à la famille restée en province et abandonnée par Louis. Louis ne participe pas à ce « nous », unen fois encore. Il en est exclu.

<sup>19</sup> Nous nous sommes dit ça : dernière incise, avant la proposition principale. A nouveau, le « nous » désigne la famille sans Louis, qui dépouille Louis de son bien. Catherine récapitule par cette formule toute la liste des arguments qu'elle a déployés pour justifier la décision prise de récupérer le prénom du père qui appartenait à Louis pour le donner à leur propre fils (arguments : Louis ne s'en servira jamais, puisqu'il n'aura jamais de fils, et, en plus, cette tradition lui est indifférente).

<sup>20</sup> Comme votre père : cette précision est une pique cruelle à l'égard de Louis. Louis a en effet amené la conversation sur son neveu, en précisant qu'il s'appelait comme lui. Catherine lui répond ici que ce n'est pas le cas : le prénom vient du grand-père, et non de lui. Le « donc » (conjonction de coordination indiquant la conséquence), et le « de fait » (locution adverbiale) qui oppose la vérité à l'erreur (celle de Louis), ces deux mots de liaison logique précisent bien soigneusement que s'il y a un lien entre Louis et son neveu, ce n'est pas un lien direct, ce lien passe par le grand-père-père commun. Cette précision a encore comme résultat d'isoler Louis dans sa famille.

<sup>21</sup> Cela fait plaisir à votre mère : cette précision est également blessante pour Louis. En associant sa mère à la décision de le spolier du droit de transmettre le prénom de son père, Catherine rend la mère complice de cet abus dirigé contre lui. La mère semble avoir choisi son camp dans ce conflit entre ses fils.

24. **ANTOINE.** – **Mais tu restes l'aîné**, aucun doute là-dessus<sup>22</sup>.
25. **LA MERE.** – Dommage vraiment que tu ne puisses le voir.
26. **et si à ton tour...**<sup>23</sup>
27. [F62] **LOUIS.** – [Interruption de Louis] Et là, pour ce petit garçon<sup>24</sup>,
28. **comment est-ce que vous avez dit ? « L'héritier mâle » ?**
29. **Je n'avais pas envoyé de mot ?**

---

<sup>22</sup> La réaction gênée d'Antoine confirme la teneur négative des propos de Catherine. Si Antoine éprouve le besoin de rappeler que Louis, malgré tout, est toujours l'« aîné » de la famille, c'est un aveu du fait que ce statut d'aîné a été précédemment mis à mal, et que le « doute » sur ce statut d'aîné est permis. Mais que voudrait dire retirer son statut d'aîné à Louis ? On ne peut plus l'empêcher d'être né le premier. En revanche, la famille lui a retiré les privilèges attachés à sa primogéniture.

<sup>23</sup> La Mère essaie de détourner l'attention de tout cet aveu pénible, en recentrant la conversation sur la rencontre entre les deux Louis. Mais sa gêne, son sentiment d'être complice d'un abus, sont clairs dans sa phrase inachevée. « A ton tour » signifie « si toi aussi, après ton frère, tu produis un garçon, tu pourras aussi l'appeler Louis ». mais l'utilisation de la formule « à ton tour » exprime clairement que l'ordre de préséance a été bouleversé : le « tour » de Louis n'est plus d'être premier, mais deuxième : il n'est effectivement plus l'aîné de la fratrie. Il a perdu sa place, passé son tour, du point de vue de sa famille, que confirme ici la Mère.

<sup>24</sup> La gêne de Louis est très grande, d'où cette interruption de la mère. Il ne peut plus entendre parler de sa capacité à avoir un enfant ou pas, de sa place dans la famille. Tout cela est douloureux, il est seul contre tous, il n'en peut plus. Son intervention essaie de trouver une action de sa part qui a de la valeur, qui le replace au sein de la famille, malgré son absence : le « mot ». Si Louis a salué l'arrivée de son neveu par un mot, alors il fait bien partie de la famille. C'est si peu, c'est triste. Louis accepte implicitement sa mise à l'écart. On note, pour finir, qu'il est l'homme des « mots », et non l'homme des actions, comme donner la vie, être présent. Il ne peut être présent dans sa famille, agir et assurer une forme de permanence dans le futur que grâce aux mots.